



# PARCOURS 7 |

## Entropy stop \* :

### Choisir le régime adapté à son activité

(Formation professionnalisante – Savoir choisir le statut adapté à son activité - 19Q05060275\_3\_03)

Formation à distance, les 29 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2021  
9h30-13h et 14h-17h30

\* Boris Achour, Operation entropy stop

### Objectifs pédagogiques

- Créer son activité juridiquement, fiscalement et socialement
- Maîtriser les particularités du régime de l'artiste-auteur-e : choisir l'option fiscale adaptée à son activité, connaître les obligations comptables
- Facturer selon les champs d'application de la MDA/AGESSA
- Connaître et savoir identifier les régimes adaptés aux activités qui ne rentrent pas dans les champs d'application du régime de l'artiste-auteur-e et les gérer en autonomie
- Connaître, comprendre et appliquer les différents modèles de contrats de cession de droits d'auteur-e et pouvoir en établir un en fonction de son projet

### Programme détaillé

#### Première journée : se saisir du régime artiste-auteur-e

- Présentation des activités de l'artiste-auteur-e : distinction Maison des artistes/AGESSA et statuts d'assujetti et affilié
- Les démarches d'inscription juridiques, fiscales et sociales
- Les options fiscales, la comptabilité

#### Deuxième journée : exercer une pluriactivité : panorama des métiers de l'art contemporain et méthodologie de gestion

- Panorama des métiers de l'art contemporain : enseignant.e, régisseur.se, artiste intervenant.e, assistant.e d'artiste...
- La pluriactivité : inventaire des statuts possibles sur la base des activités développées.
- Méthodologie de gestion du cumul des statuts

#### Troisième journée : connaître les modalités de contractualisation propres à chaque activité

- Les prérogatives du droit d'auteur-e,
- Les typologies des contrats de cession de droit d'auteur-e et les mentions obligatoires

### Public concerné

Artistes plasticiens s'inscrivant dans une démarche de professionnalisation :

- avoir déjà eu une première expérience de diffusion, même locale
- engagement dans la production: avoir déjà produit des pièces

### Formateur.trice.s

**Cabinet d'avocat ORA-PAJDA** : Fort d'une expérience de plusieurs années, le cabinet d'avocat ORA-PAJDA accompagne et concrétise les projets professionnels de l'Économie Sociale et Solidaire, d'Entrepreneurs tous secteurs confondus, et en particulier d'Artistes et de Structures Culturelles partout en France. Le cabinet ORA-PAJDA conseille, assiste et accompagne les activités professionnelles de créateurs, auteurs, producteurs, éditeurs et collectivités publiques.

Olivier Ramoul, Avocat à la cour et formateur, auteur du Guide Juridique des Plasticiens, publié aux Éditions Eyrolles.

Alexandra Achenbach, Juriste – Droit des affaires, Droit fiscal et Droit Social, Formatrice.

### Méthode pédagogique

Formation collective alternant participation active et exposé de contenu : échanges entre participants, apport de contenus, exercices pratiques à partir des situations, des projets et de l'activité des participants.

Supports distribués en fin de formation : outils pratiques (modèles de facture, registre comptable, contrats, formulaires administratifs), sous format électronique.

### Modalités d'évaluation

Questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation.

### Informations pratiques

**Tarif et financement** : 900 € TTC

Pour trouver un financement :

> Si vous êtes artiste-auteur.ice et justifiez d'un montant de chiffre d'affaire cumulé de 9 000 euros minimum sur les 3 dernières années, ou de 12 000 € sur les 4 dernières années, ou encore de 15 000 € sur les 5 dernières années > l'Afdas (Opérateur de compétences et fonds de formation des artistes-auteurs) finance vos formations (et dans certains cas le transport et l'hébergement)

>> plus d'informations :

<https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/artistes-auteurs>

> Si vous êtes demandeur.euse d'emploi, la Région Occitanie finance vos formations au BBB centre d'art sur prescription de votre conseiller.e pôle emploi (nombre de places limité).

> Si vous êtes salarié.e d'une association ou entreprise > vous pouvez solliciter un financement via l'OPCO (Opérateur de compétences) dont relève votre activité.

*Nos formations ne visant pas de certification professionnelle, elles ne peuvent pas faire l'objet d'une prise en charge par le Compte Personnel de Formation (CPF)*

Le BBB vous accompagne pour la sollicitation d'un financement !

**Informations et inscriptions** : [ressource@lebbb.org](mailto:ressource@lebbb.org) ou au 05 61 13

50 33

Clôture des inscriptions : 15 jours avant la formation. L'inscription est effective une fois le paiement effectué ou la prise en charge validée.

**Accueil** : La formation se déroulera sur Zoom à l'aide d'un lien de connexion que nous vous fournirons une fois votre inscription validée. Si vous ne vous êtes jamais connecté.e avec Zoom, il vous sera nécessaire de télécharger l'application sur votre ordinateur : <https://zoom.us/download>